

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : RD 20 - Vitrolles - Aménagement d'un carrefour giratoire et raccordement d'une voie nouvelle - quartier du Lion - Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD20 comprenant le raccordement d'une voie nouvelle, quartier du Lion, et d'une voie communale sur la commune de Vitrolles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**